



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1499>

Réunion-débat jeudi 18 Novembre 2015 salle Raugraff à NANCY : code du travail, réforme ou casse ?

- Solidaires -

Date de mise en ligne : lundi 16 novembre 2015

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

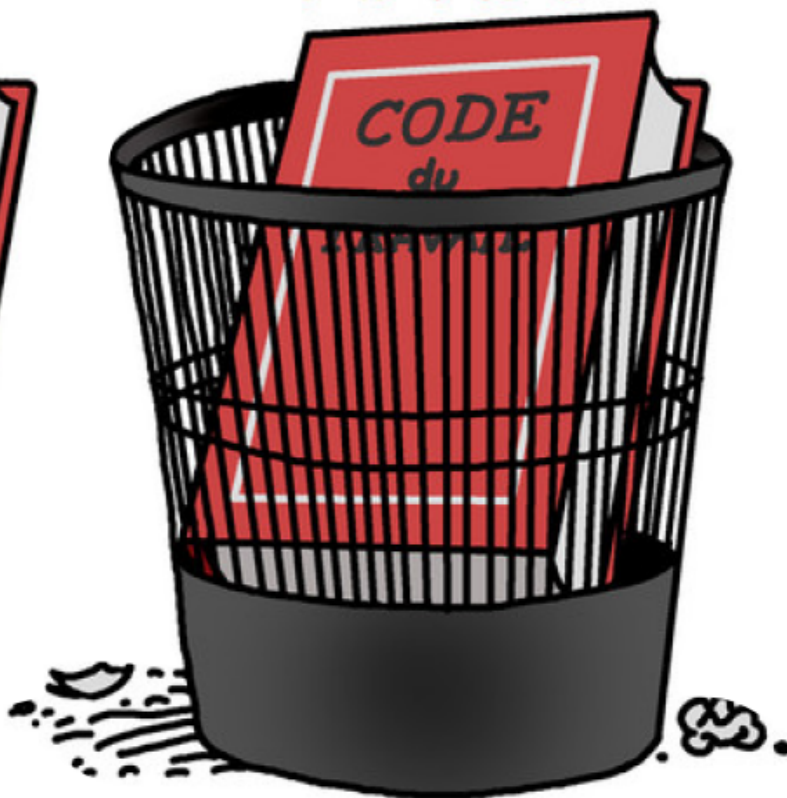
Le patronat et ses soutiens politiques, au nom de l'illisibilité d'un code prétendument de 3900 pages, entendent en finir avec l'Etat de droit dans les entreprises et exigent la réforme du code du travail ! En acceptant de le réformer, il se fait l'allié de la défense des intérêts du patronat contre les droits salariés.

Pourtant la lecture du code du travail se résume à 675 pages de droits et 3300 de commentaires et jurisprudences ! Et, à y regarder de plus près, à une cinquantaine d'articles de référence. Si le droit du travail s'est complexifié, s'est uniquement à cause des dérogations exigées par le patronat afin de faciliter les licenciements, précariser et flexibiliser le travail. Par exemple 24 contrats précaires dérogatoires au CDI.

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

AVANT

APRÈS



azo.centerblog.net

azo
2015

De quelle réforme s'agit-il ? Le gouvernement entend privilégier le niveau de l'entreprise pour négocier des accords et le droit du travail au détriment de la loi et des accords de branche d'une part, et qui pourrait s'imposer aux salarié-e-s même si ce qui est prévu par l'accord est moins favorable que ce qui est prévu par le contrat de travail. Pour enfoncer le clou, il serait question que les indemnités de licenciements en cas de refus par les salariés de la modification de leur contrat de travail suite à un accord soient inférieures à ce qui est prévu actuellement par la loi.

Si le gouvernement privilégie l'accord d'entreprise à la loi ou l'accord de branche à la demande du patronat, ce n'est pas pour privilégier la négociation de proximité, au plus de la prétendue réalité du terrain. Mais c'est

bien parce qu'à ce niveau, il est plus difficile de créer un rapport de force favorable aux salariés et que les pressions sur les négociateurs sont les plus fortes. Ils espèrent ainsi dégrader les garanties collectives des salariés avec des conséquences importantes sur nos conditions salariales et de travail (baisse de salaire, hausse du temps de travail, paiement des heures supplémentaires, congés, sécurité au travail, etc.). En réalité, cette réforme du code du travail va permettre d'attaquer entreprise par entreprise tout les acquis sociaux obtenus par plus d'un siècle de luttes.

Comme ils le disent eux-mêmes, la loi a pour objectif de « renforcer la compétitivité et la souplesse des entreprises ». Par exemple, travailler 48 heures par semaine pendant une période, en fonction uniquement des besoins de l'entreprise.

Cela ne va pas simplifier le droit du travail mais au contraire créer une multiplicité du droit. Et pourquoi pas autant de droit qu'il y a d'entreprises ! C'est de la destruction du droit du travail dont il est question qui déjà, qui a déjà commencé avec la loi Macron, Rebsamen... A quel titre devrions-nous accepter une régression pareille ? Au nom de l'accroissement sans précédents des inégalités, de l'accroissement de l'exploitation du travail, de la flexibilité et de la précarité ou pour le dire autrement à celui de l'enrichissement invraisemblable de nos maîtres ? (10% détiennent 50% de tout ce qui existe dans le pays !)

L'intersyndicale, UL CGT, FSU, SOLIDAIRES, CNT et UNEF vous propose de participer à une réunion pour en débattre.

Réunion - Débat Code du travail : Après les lois Macron, Rebsamen, El Khomri etc...Réforme ou casse ?

Jeudi 19 novembre à 18h30

Salle Raugraff

13 bis rue des Ponts à Nancy

Avec l'intervention d'une inspectrice du travail



Post-scriptum :

Le tract du meeting intersyndical :



L'affiche du meeting intersyndical :

